Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20261104-D_2026_10_55-AI
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

D_2026_10_55

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 29 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Elisabeth BONNAND, Sylvie BOLLARD, Catherine COQUARD, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusée : Jade FOLLET-TROSSET (donne pouvoir à Nathalie GIVORD)

Le quorum est atteint.

Mme Elisabeth BONNAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 octobre 2026

Objet : : Demande de subventions pour la rénovation d'un bâtiment communal et l'acquisition d'un fonds de commerce en vue du maintien du dernier commerce de proximité (Épicerie - Tabac).

Le Maire expose au Conseil Municipal :
La commune de Hautecourt-Romanèche souhaite agir activement pour la revitalisation de son cœur de village et la préservation de son attractivité locale. Le commerce de proximité multi-services (Épicerie, Tabac) constitue le dernier lieu d'animation commerciale, de lien social et de services de première nécessité pour les habitants.

Afin d'assurer la pérennité et le maintien de cette activité indispensable, la municipalité a procédé à l'acquisition du fonds de commerce et envisage de réaliser la rénovation d'un bâtiment communal situé au centre village pour y exploiter durablement cette activité.

Ce projet global associe des dépenses d'investissement immobilier (travaux, maîtrise d'œuvre, diagnostics) et une dépense d'acquisition commerciale indispensable pour éviter la disparition définitive de ce service de proximité, et dernier commerce.

Le coût estimatif global de l'opération se décompose comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES comprenant :

- Travaux prévisionnels à définir
- Maitrise d'œuvre
- Diagnostics techniques
- Divers imprévus

Sous-total investissement immobilier non validé : 188 160 € HT

- Acquisition du fonds de commerce : 60 000€

COÛT TOTAL GLOBAL ESTMATIF DE L'OPÉRATION : 248 160 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL COGÉRÉ :

Pour financer cette opération, la commune sollicitera le soutien financier maximal de ses partenaires institutionnels de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20261104-D_2026_10_55-AI
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

- Etat : à travers la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- Département de l'Ain : Au taux maximal éligible
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : Au taux maximal éligible
- Grand Bourg Agglomération (au titre du PET2 - Pacte Écologique et Territorial) : Au taux maximal éligible
- Part résiduelle (Fonds propres de la commune et/ou Emprunt) : Solde de l'opération

Le Maire rappelle que conformément aux règles d'attribution des subventions publiques, les travaux ne doivent pas recevoir un commencement d'exécution avant le dépôt des dossiers auprès des différents services instructeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1.**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat, du Département de l'Ain, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de Grand Bourg Agglomération au titre du PET2.

2. **ATTESTE** que les travaux n'ont reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas débuter l'opération avant que les dossiers de demande de subvention n'aient été déclarés complets par les autorités compétentes.

3. **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec les différents partenaires financiers, tout document nécessaire à la mise en place de cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance
Elisabeth BONNAND

Le Maire
Nathalie GIVORD

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE
AIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification du